

Les activités physiques de pleine nature (APPN) permettent de vivre des expériences individuelles et collectives porteuses de nombreux apprentissages. Qu'il s'agisse d'EPS ou de sport scolaire, la possibilité de pratiquer une activité sportive en pleine nature est une liberté que l'École doit encourager dès le plus jeune âge.

Notre académie offre une diversité d'environnements qui sont de merveilleux terrains d'apprentissage de la maîtrise des risques et de l'autonomie, mais aussi d'épanouissement, d'entraide et d'émotions partagées, à condition que les expériences qu'offrent les APPN soient osées avec le minimum de risques objectifs et réalisées avec le maximum de sécurité.

Dans ce cadre, la circulaire n° 2017075 du 19/04/2017 réprecise les exigences de sécurité attendues dans l'enseignement des activités de pleine nature. Elle invite également chaque académie à établir des protocoles de sécurité adaptés aux caractéristiques qui sont les siennes tant d'un point de vue environnemental qu'en termes de public scolaire accueilli. Ces **protocoles académiques ont pour but de synthétiser les opérations incontournables à vérifier et à effectuer avant, pendant et après la leçon d'EPS. Ils s'appliquent également à l'association sportive, aux sections sportives scolaires et à tout autre dispositif d'enseignement.** Ils feront l'objet d'une actualisation récurrente au regard des évolutions réglementaires, techniques, pédagogiques ou didactiques observées.

Quelle que soit l'activité support nous souhaitons rappeler à tous les professeurs qui s'engagent sur l'enseignement des APPN les recommandations incontournables suivantes :

-la conception même des APPN repose sur deux idées centrales : **partir - revenir en sécurité et garder la possibilité de renoncer.**

Pour l'enseignant, il peut s'agir par exemple de renoncer à la sortie en raison d'une météo défavorable et, pour l'élève, de renoncer dans l'instant à un itinéraire envisagé, s'il est jugé trop risqué ou dangereux.

-il apparaît indispensable de **distinguer des niveaux d'engagement différents**, au regard de la charge émotionnelle et sécuritaire qui pèse sur le pratiquant.

-l'enseignant doit s'organiser pour **garantir de façon pleine et entière une chaîne de sécurité et une chaîne de contrôle fiables.** Elles ne peuvent être déléguées, et ainsi de façon constante, l'élève ne peut se substituer à l'enseignant dans un contrôle final nécessaire à la pratique en sécurité.

Si vous êtes sur:

- des sites sportifs au delà du premier relais
- des "terrains d'aventure"
- en via ferrata

Vous êtes en environnement spécifique.

- Dans ces cas précis, vous devez faire une demande de validation d'un projet pédagogique ayant pour support une APPN à environnement spécifique en remplissant le formulaire en ligne ci-dessous au moins un mois à l'avance : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/projets-d-activites-appn-en-environnement-specifig-2>

Concerne le bloc et les voies en une seule longueur

Pour d'autres modalités de pratique la déclaration en environnement spécifique est obligatoire (R-212-7 du code du sport sur les APPN classées en environnement spécifique).

Les conditions matérielles : état des équipements, organisation des lieux de pratique

Sur SAE (Structure Artificielle d'escalade)	Sur SNE (Site Naturel d'escalade)	Matériel d'assurance	Contrôle des EPI (Equipe- ment de protection individuelle)
Contrôle annuel principal de la structure par un organisme certifié. Vérification de la convention d'utilisation entre l'EPL et le propriétaire (mairie...). Vérifier le cahier de suivi de la SAE. Vérification visuelle avant la séance : des relais, des points de progression, des dégaines à demeure, des tapis conformes et jointifs, de la SAE. <u>L'équipement des voies s'effectue sous la responsabilité et le contrôle du professeur.</u> Espaces définis : différencier les espaces d'échauffement, de travail, d'observation, ou de repos. Nombre de cordées : Pour les assureurs débutants, 4 grimpeurs en simultané sur le mur ; à partir du niveau débrouillé, 6 grimpeurs semblent être un nombre favorisant une gestion acceptable.	Bien connaître le site : les arêtes d'interdictions, les accès (propriété privée...), ses zones et équipements (points de progression et relais) les voies doivent être adaptées au niveau de pratique des élèves. Faire une visite préventive avant le cycle. Port du casque obligatoire. Avant le départ, consulter la météo (bulletin d'alerte, niveau de vigilance). Informers le chef d'établissement du lieu de pratique. Vérifier la couverture réseau pour un bon fonctionnement du téléphone en cas de secours. Trousse de secours.	<u>L'assurance du grimpeur peut être réalisée</u> : Pour les débutants par un système d'assurance type « freinage assisté » est préférable (Jul 2, smart, click-up...). Pour les élèves ayant un niveau de compétence validé par l'enseignant, un système d'assurance type « frein » (tube, reverso, ATC,...) peut être utilisé. <u>L'UTILISATION DU HUIT EST INTERDITE POUR L'ASSURAGE.</u> <u>Une attention particulière doit être portée aux consignes d'utilisation fournies par le fabricant.</u> (Passage de corde, diamètre de corde utilisé, manipulation de descente...) L'utilisation de système à freinage assisté <u>peut être</u> une aide, quand la cordée débute à condition d'en maîtriser parfaitement le fonctionnement : donner du mou, reprendre le mou, enrayer une chute, descendre,... Un apprentissage spécifique doit être fait en fonction du type d'appareil. Pour maximiser la sécurité, et éviter les retours au sol un dispositif complémentaire est à prévoir : EX: contre-assureur et/ou nœud de sécurité. Ces dispositifs doivent être contrôlés par l'enseignant mais sont à moduler en fonction des conditions de pratique, du niveau de compétences des élèves et du lieu.	En début de séance : Vérification visuelle des harnais, cordes, dégaines, mousquetons à vis ou automatique et système d'assurance. La gestion et la mise en place d'un registre, ainsi que le contrôle annuel du matériel est obligatoire. Ce contrôle doit être effectué par une entreprise agréée <u>Tout défaut visible ou mauvaise utilisation entraînant une mise à l'écart d'un matériel doit être consigné par le premier enseignant qui le constate.</u> Les cordes : Privilégier une seule et même longueur de corde dans le lot utilisé. Vérifier la correspondance entre la longueur des cordes et la voie la plus longue. Recommandation : 2,5 x longueur de voie développée Privilégier l'utilisation de couleurs différentes pour bien distinguer les couloirs de voies et éviter toute ambiguïté pendant la phase d'équipement (assurance sur la mauvaise corde). <u>Ces dispositifs ont pour but d'aérer l'espace et faciliter la surveillance</u>

Les recommandations techniques :

L'encordement	Fonctionnement de la chaîne d'assurage en moulinette	Constitution des cordées
Baudriers ajustés et positionnés à la bonne hauteur (serrer la ceinture avant les cuisses). Vêtements rentrés dans le baudrier. Pas de sangles vrillées. Nœud de huit « compacté » + nœud d'arrêt. La vérification du nœud doit intégrer sa position sur le harnais ; celle-ci varie en fonction des modèles et des marques (se référer à la notice du fabricant). Dans la mesure du possible utiliser le même type de baudrier pour tous les élèves. Contrôle mutuel (Partner check) : L'assureur vérifie l'encordement du grimpeur (nœud de huit double + nœud d'arrêt) Le grimpeur vérifie l'installation du matériel d'assurage. Le contre assureur effectue une vérification globale. La cordée peut rester autonome dans sa mise en place (co-vérification des 2 ou 3 membres de la cordée), mais seul un feu vert de l'enseignant finalise cette étape. La vérification de manière tactile du nœud en huit et nœud d'arrêt est donc obligatoire.	Un dispositif évitant le retour au sol doit être mis en place Par exemple : La cordée de 3 ou 2 avec nœud de sécurité ou « queue de vache », est utilisée en dessous du système d'assurage. Il est une aide précieuse pour éviter le retour au sol du grimpeur en cas d'erreur de l'assureur. ou La cordée de 3 (grimpeur/assureur/contre-assureur) ou Le double assurage peut-être également un dispositif à la marge. ou La cordée de 2 avec des élèves de section et AS après validation de la compétence d'assurage par l'enseignant. L'enseignant évalue les compétences de la cordée avant d'autoriser la pratique au-delà de 3 m de hauteur. Ces dispositifs mis en place doivent être contrôlés par l'enseignant. Points à surveiller : encordement au mauvais endroit, nœud mal réalisé, mauvais passage de la corde dans le système d'assurage. Le contre-assureur ne doit pas gêner les mouvements de l'assureur. L'assureur doit s'écarter (vers le côté) du couloir de grimpe, rester proche du mur, et anticiper les mouvements du grimpeur.	En moulinette : - Il est recommandé de former des cordées composées d'un grimpeur / un assureur / un contre – assureur en respectant l'équilibre des gabarits (différentiel de poids + / - 10kg). - En cas de besoin, faire une vrille autour de la corde. En tête : Un différentiel de poids de plus de 10 Kg ne peut être toléré sous peine de retour au sol du grimpeur.
INCONTOURNABLES : L'enseignant reste responsable de la chaîne de contrôle. Il vérifie systématiquement la cordée avant qu'elle ne s'engage dans la voie : « FEU VERT ». Assurage en 5 temps, descente du grimpeur avec les 2 mains sous le frein et nœud de bout de corde obligatoire.		

Escalade en tête	Éléments de langage relatifs à la sécurité		
La mise en œuvre de l'escalade en tête suppose que les situations d'apprentissage soient très aménagées : « fausse tête ou mouli-tête » avec double assurage, sur <u>2 cordes de couleurs différentes</u>. Dans cet apprentissage, les départs de voies avec les deux premières dégaines pré-mousquetonnées doivent permettre d'éviter les retours au sol quand les premiers mousquetonnages s'avèrent délicats (difficulté). L'utilisation de systèmes d'assurage à freinage assisté peut être une aide quand la cordée débute à condition d'en maîtriser parfaitement le fonctionnement : donner du mou, reprendre le mou, enrayer une chute, descente,.. Dans la progression, certains prérequis semblent incontournables pour l'escalade en tête : - enrayer une chute sur corde molle (boucle magique), - accepter de chuter sur corde molle, - savoir mousquetonner des 2 mains, - sens de mousquetonnage de la corde, Sur SNE :La manœuvre de sortie de voie sur maillon rapide doit être apprise avec soin et supervisée par le professeur. Durant la phase d'apprentissage, la présence de l'encadrant au relais est indispensable. L'utilisation d'une longe « manufacturée » pour se vacher au relais est obligatoire (pas de longues artisanales). Points de vigilance : Eviter le passage de la corde derrière la jambe « corde faucheuse » : risque de retournement. Attention au « yo-yo » ,situation de retour au sol possible. Mousquetonner chaque point de progression dans l'ordre sans en oublier. L'assureur doit sortir du couloir de chute	L'acquisition du vocabulaire spécifique à l'activité fait partie intégrante des mesures de sécurité à mettre en place avec la classe. <u>Communication au sein de la cordée</u> : « Départ / Ok pour le départ/ Du mou / bloque / sec » « Relais – sec / ok tu peux t'asseoir - descente » <tr> <th colspan="2" data-bbox="1122 635 2145 683">Consignes de l'enseignant</th></tr> Le professeur doit insister sur le strict respect par les élèves des règles prescrites, en impliquant chacun des acteurs dans l'apprentissage rigoureux des gestes sécuritaires. Et il doit rappeler aux élèves de : - ne jamais mettre les doigts dans les points de progression. - s'attacher les cheveux. - rentrer le T-shirt dans le baudrier. - proscrire bagues et bracelets. Il doit avoir un regard attentif sur l'ambiance générale du groupe : le calme et un niveau sonore faible sont garant de sécurité et de pouvoir intervenir. Au contraire, le bruit et la moindre concentration, sont sources d'accident.	Consignes de l'enseignant	
Consignes de l'enseignant			

Escalade en bloc sur SAE

L'escalade en bloc pour les scolaires, consiste à réussir des passages à faible hauteur du sol sans encordement:

Hauteurs préconisées :

- 3 m 10 pour des tapis de 5 à 10 cm d'épaisseur avec des tapis à cordes (norme NF XP 90-312)
- 4 m 10 pour des tapis de 30 à 40 cm d'épaisseur avec des tapis de bloc (norme NF XP 90-311)
 - 2 m 60 pour des cycles 3 et/ou 6^{ième} .

La surface au sol doit couvrir tout l'espace d'évolution sans chevauchement et avec une projection à 2 m 50 en profondeur et sur le coté de la SAE.

Les surfaces de réception adaptées à la hauteur de pratique limitent les conséquences d'une chute même si des techniques de parade, réception et désescalade doivent être apprises.

Les espaces d'évolution doivent être séparés de sorte que les collisions d'élèves dans des chutes simultanées soient impossibles.

Les zones de réception sous chaque bloc doivent être matérialisées au sol et différenciées des espaces de cheminement ou d'attente réservés au repos et/ou à l'observation.

Le dernier mouvement du bloc est à anticiper (parade conseillée) dans son caractère aléatoire pour éviter les chutes non contrôlées : pendule et chute sur le dos...

Points à surveiller :

- Délimiter la hauteur des blocs en fonction de l'âge et du profil,
- Éleve stationnant sous le grimpeur,

Concerne le bloc et les voies en une seule longueur

Pour d'autres modalités de pratique la déclaration en environnement spécifique est obligatoire

(R-212-7 du code du sport sur les APPN classées en environnement spécifique).

C

PREREQUIS : J'ai pris connaissance des préconisations du PASS escalade : OUI NON

Points de contrôle avant la séance	OUI	NON
Je me suis assuré de la conformité des installations		S A V O I R R E N O N C E R !
Je me suis assuré de l'état du matériel disponible via le cahier de suivi des EPI		
Je connais l'utilisation du matériel utilisé par les élèves (préconisation constructeur)		
Je maîtrise l'utilisation de mon matériel pour la sécurité (longe + système autobloquant)		
Je dispose d'une trace écrite (communicable) de ce qui a été fait et de ce qui est prévu		
En arrivant dans la salle		
Je contrôle l'état et le positionnement des tapis		
Je contrôle visuellement les dégaines, et le bon positionnement de la corde dans le relais		
Je m'assure de la bonne longueur des cordes (longueur des cordes/voie la plus longue)		
Séance		
Je rassemble mes élèves pour leur rappeler les consignes importantes de sécurité		
Je m'assure de la compréhension de celles-ci (reformulation, questionnement,...)		
Je fais retirer les bagues et attacher les cheveux		
J'indique s'il y a des zones interdites et les dangers potentiels (angles,...)		
J'apparie mes cordées en fonction du poids		
Co-vérification mutuelle de l'encordement, du baudrier et du système d'assurage par les élèves		
Je m'assure par un dispositif fiable qu'aucun de mes élèves ne puissent grimper sans que j'ai contrôlé les points de sécurité fondamentaux (encordement, baudrier, frein, nœud en bout de corde)		
Je donne le feu vert aux cordées prêtes à grimper		
Je me rends disponible pour effectuer les contrôles tout en gardant une vision d'ensemble (position centrale en recul et action de pick and go)		
J'effectue les contrôles de façon claire et explicite		
Je suis intransigeant sur le respect des consignes		
Je reprends immédiatement les comportements déviants ou les erreurs		
J'organise ma séance en fonction du nombre et du niveau des élèves (mini-ateliers, bloc...)		
J'effectue des rotations fréquentes, avec bilan, pour re-expliciter les consignes		
Je demande une pratique dans le calme pour pouvoir intervenir rapidement en cas de problème		
Privilégier des interventions à voix douce en étant proche de l'élève		
Fin de séance		
Je fais un bilan de la séance et un rappel des consignes incontournables		
Je fais ranger le matériel correctement en vérifiant son état et son nombre		
Je signale sur la « main courante EPI » les remarques éventuelles concernant le matériel que je date et signe		
Je retire tout matériel pouvant présenter un danger pour les élèves		
Check LIST ESCALADE SUR SNE		
Les conditions météorologiques sont favorables ? (alerte orange..)		
Les informations générales de la sortie ont été transmises à l'établissement ?		
Le site est-il autorisé ? (arrêté municipal, fermeture des sites..)		
Connaître les voies et posséder le topo. (qualité des points de progression..)		
Ai-je tout le matériel spécifique à l'escalade en falaise ?(casque, longueur de corde..)		
Sur le site, puis-je prévenir les secours rapidement ?		